

10

C 91

FACÉTIES

RÉVOLUTIONNAIRES.



LIBERTÉ, ÉGALITÉ,

FRATERNITÉ

OU



GRANADA

GRANADA

GRANADA



SENAT DE NONCIATION

De buveurs de sang, au Comité de législation, et aux Sections de Paris.

FRÈRES ET COMPATRIOTES,

Constattement poursuivis par le crime, inébranlables dans les principes de justice et dans la confiance qu'ils inspirent, nous avons long-tems gémi à l'écart, en attendant le moment où nous pourrions faire entendre nos justes réclamations.

Ce moment est enfin arrivé: l'heure a sonné pour la punition des grands coupables, et nous en élevons d'autant plus la voix pour vous désigner et signaler ceux qui ont ruiné, dévasté notre pays,

A

et fait un désert de la plus riche colonie de l'univers.

Trop long-tems à Saint-Domingue ils nous tinrent asservis par la terreur : nous avons eu là nos buveurs de sang, comme vous avez eu ici les vôtres. Le même système de destruction et de mort fut organisé dans l'un et l'autre hémisphère. Vous connaissez vos vampires : c'est à nous à vous signaler les nôtres. Les principaux sont au milieu de vous ; ils délibèrent nos loix, et siègent avec audace au sein même de la représentation nationale qu'ils souillent de leur présence.

Ce sont les *Duffay*, vil banqueroutier, infame stellionnataire, avant de s'être fait égorgeur à gage de Sonthonax et Polverel ; ce sont les *Garnot*, les *Mils*, les *Bellay*, les *Poisson*, qui tous ont mis le comble à leurs crimes en usurpant le titre sacré de députés à la Convention nationale.

Nous les accusons de s'être fait inves-

tir de ce titre par Sonthonax, et les seuls Nègres de la ville du Cap qu'ils venoient de faire piller et incendier, après en avoir égorgé les habitans Européens, c'est-à-dire, les seuls vrais Français. Ainsi ils n'ont pu être nommés qu'au milieu des cadavres de nos frères et des ruines ensanglantées de cette ville célèbre et infortunée; ainsi la seule commune du Cap a procédé ou fait le simulacre de procéder à leur nomination, quand cependant vingt-cinq autres communes de la partie du nord de Saint-Domingue devoient y participer. Leurs prétendus pouvoirs ne sont d'ailleurs revêtus d'aucune des formes prescrites par la loi; ils n'ont été signés que de deux soi-disant officiers de la soi-disant assemblée électorale, et le nombre des électeurs, leurs noms, les noms de leurs paroisses et communes, les procès-verbaux enfin de leur nomination par les assemblées primaires, ne sont nullement connus, et ces hommes sont des impos-

teurs qu'il nous importe de démasquer.

Nous les accusons d'avoir, sous la direction de Sonthonax, livré à toute la brutalité d'hommes sauvages et féroces, les intortunés Français d'outre-mer qui, en grande partie, ont été égorgés, après avoir vu leurs femmes, leurs filles violées, leurs enfans massacrés, leurs maisons pillées et incendiées.

Nous accusons Sonthonax et Raymond d'avoir principalement organisé et dirigé ces massacres, ces pillages, ces incendies; et c'est ce même Raymond qui cependant vient d'être innocenté par un décret surpris après un rapport fallacieux.

Nous vous les dénonçons tous comme des enragés Jacobins, se disant, après même le 9 thermidor, et par leur propre déclaration, victimes de leur attachement aux principes de cette horde scélérate; principes qui n'étoient et ne pouvoient être que des plans de famine, de révolte, et de destruction.

Nous vous dénonçons ceux qui prennent la qualité de députés de Saint-Domingue, comme ayant été plus particulièrement prônés par les Jacobins robespierristes, plus particulièrement fêtés et caressés par les Hébert, les Chaumette et la police conspiratrice, qui étoit si bien à leur dévotion, qu'elle faisoit incarcérer arbitrairement tous les colons que ces hommes atroces lui désignoient, et qu'ils avoient intérêt d'écartier.

Nous vous les dénonçons tous généralement, ensemble Sonthonax, Leborgne et Raymond, comme les auteurs des maux que la France a éprouvés par la ruine et la dévastation de ses colonies.

Nous vous les dénonçons comme les agens de l'Angleterre qu'ils ont trop bien servie, par la destruction du commerce de France et de sa marine marchande.

Nous vous les dénonçons enfin comme les auteurs de la détresse de plus de dix mille familles françaises, dont ils ont per-

sécuté, expulsé, égorgé une partie, et fait incarcérer les restes infortnnés à mesure qu'ils venoient en France pour y reclamer justice et protection.

Nos peines sont extrêmes: notre misère est à son comble. Nous avons tout perdu; mais l'œil constamment attaché sur nos terroristes, nos égorgeurs Jacobins, nous éprouvons quelque consolation de les voir, en ce moment, pâlir du triomphe de la justice qui nous promet et garantit leur punition.

Nous la demandons à grands cris, et l'invoquons au nom de l'humanité méconnue et outragée par eux sous tous les rapports.

Et qui de nous oseroit retourner dans notre malheureux pays, s'il n'en avoit accusé ici les monstres dévastateurs quand l'occasion s'en montroit si favorable! Nos cendres, nos décombres ensanglantés, mille spectacles et souvenirs déchirans nous y reprocheroient sans cesse notre

(7)

lâcheté et le coupable silence que nous eussions gardé, quand tout nous sollicitoit d'accuser et signaler nos bourreaux que la justice nationale attend.

Puissions-nous emporter avec nous la douce consolation de leur avoir vu expier leurs crimes, et la certitude qu'un pareil exemple en imposera aux traîtres qui seraient tentés de marcher sur leurs traces ! Nous n'aurions plus à nous occuper que des moyens de révivifier nos riches cultures, et avec elles, le commerce et la marine de la République.

Salut et fraternité.

Signé à l'original déposé au Comité de législation, THEROU, LEPERE, DERAGGIS, MALAHARD, FORESTIER, POMMIER, CHAINEUX, SAINT-HELME, ERGO, CHANTEGRIT, DUMONTELLIER, GOY, LITRÉ, DURAND, NOUGUÈS, DUCLOS, BELLEVILLE, BRESSOU, MATHIEU, HERMANN, BOUVIER-CHARPENET, LAPALU,

(8)

ALLART, GIBOIN, LARIVIERE, BEAULIEU, BOUTRON, LOOKE, SCHOENPER, MOLART, MOTET, FERRAND, MONTCHINET, BANGE, SIMONOT, DONI, HUREAUX, GERVAIX, CAPPÉ, LEGRAND, GOGAS, BONAMI, CHARRIÉ, LECORRE, COSSE, ROUL, BARDET, FROMENTEAU, CAILLET, DELAUNAY, GAILLARD, DEJUINE, LAROCHE, JACQUES BERNIER, LANTHAUME, BOULANGER VAUTRIN, TALBOT.

Paris le 10 Prairial, an 3^e. de la République. une et indivisible.

De l'Imprimerie de LAURENS aîné, rue d'Argenteuil,
N^o. 211.



